DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Commission Juridique Restreinte Téléphonique

du Vendredi 09 Février 2024 à Chauny

Le Président : Mr IBATICI Cédric

Membres : MM. BLONDELLE Dominique – MINETTE Laurent

Il ne sera plus adressé de notification par courrier. Le PV sur le site Internet fera office de notification.

IMPORTANT : Le délai d'appel de 7 jours auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de championnat.

Le délai d'appel de 48 Heures auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de Coupes

La commission rappelle que les réserves portées doivent être extrêmement précises et ne contenir aucune erreur par rapport au règlement auquel elles font référence. Il est d'ailleurs conseillé aux clubs d'utiliser à cet effet les formules préétablies figurant sur la tablette.

****

PARTICIPATION JOUEURS OU DIRIGEANTS SUSPENDUS

N° 50292.1 – ASA PRESLES / FC CROUY CUFFIES du 04/02/24 comptant pour le championnat D2, Groupe B

La Commission,

Après examen du dossier,

Considérant la participation ou l'inscription sur la feuille de match de Mr EL GANDOUZI Karim en tant que suspendu.

Décide :

- D'infliger à Mr EL GANDOUZI Karim, en application de l'article 144 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du 12/02/24
- D'infliger une amende de 100 € au club fautif : ASA PRESLES

N° 50293.1 – FC TERGNIER 2 / US LA FERE du 04/02/24 comptant pour le championnat D2, Groupe B

La Commission,

Après examen du dossier,

Considérant la participation ou l'inscription sur la feuille de match de Mr BENAISSATI Az Eddine en tant que suspendu.

Décide :

- D'infliger à Mr BENAISSATI Az Eddine, en application de l'article 144 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du 12/02/24
- D'infliger une amende de 100 € au club fautif : US LA FERE

Le Président : **Cédric IBATICI**

La Secrétaire : Céline GOGUILLON